



100^{ème}



ANNIVERSAIRE



de L'ARMISTICE et
de la VICTOIRE de 1918

EXPOSITION

LES LIEUX DE MÉMOIRE à CHARENTON-LE-PONT

Les lieux de mémoire

À l'issue de la Grande Guerre, de nombreux lieux de mémoire ont vu le jour, afin de permettre symboliquement à nos concitoyens de ne pas oublier ce terrible conflit, tout en rendant hommage aux héros et aux disparus.

À l'occasion du centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale, la Municipalité de Charenton-le-Pont souhaite rappeler les symboles de cette période à travers une exposition mettant en lumière l'histoire de nos lieux de mémoire.

Se souvenir aujourd'hui de 14-18, ne consiste pas seulement à se tourner vers notre histoire, et réciter les leçons du passé. C'est transmettre un message à tous nos concitoyens, notamment aux plus jeunes. C'est affirmer notre volonté d'entretenir la flamme de l'humanité, cette flamme qui ne détruit pas mais qui éclaire, cette flamme œuvrant à l'union des peuples et favorisant collectivement un monde où règne la paix. Car la mémoire du passé prépare l'avenir.

3158. CHARENTON-le-PONT — L'Église
et le Monument commémoratif élevé par la Ville
de Charenton à ses enfants morts pour la Patrie
1914-1918 E. M.



Les lieux de mémoire

LE MONUMENT AUX MORTS • Place de l'église

Devant l'église Saint-Pierre se dresse depuis 1921 un Poilu de bronze, casqué et armé d'un fusil, commémorant le sacrifice des Charentonnais tués au cours des combats de la Première Guerre mondiale.

La Grande Guerre a provoqué un immense traumatisme en France. Sur 100 hommes appelés, plus de 17 sont morts. Toutes les familles françaises sont touchées, une génération entière d'hommes jeunes est perdue.

Sous l'action des Anciens Combattants, de nombreuses lois voient le jour comme celle du 25 octobre 1919 sur "la commémoration et la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre" qui établit le principe d'une subvention aux communes envisageant d'honorer le souvenir de leurs disparus.

Dès le 23 avril 1919, Arthur DUSSAULT, Maire de Charenton et son Conseil municipal décident de l'érection d'un monument aux morts. Compte tenu de la situation financière de la commune, la Municipalité a recours aux subventions tant municipale, que départementale, mais aussi publique.

Les lieux de mémoire

LE MONUMENT AUX MORTS • Place de l'église

Le choix du lieu et de la maquette

Le 22 octobre 1920, le choix de l'emplacement du futur monument se pose au Conseil municipal : ce sera soit la Place des Ecoles (actuellement Place Aristide Briand), soit celle de l'Eglise. Le choix définitif est finalement confié au sculpteur dont le projet sera retenu.

Plusieurs maquettes sont soumises à l'approbation du Conseil municipal :

- Celle de Monsieur Georges SAUPIQUE représentant une Victoire ailée debout sur un blockhaus et encadrée de deux combattants sortant des tranchées,
- et celle de Monsieur Emile PEYNOT, Grand Prix de Rome et Professeur aux Beaux-Arts, figurant un Soldat debout sur une stèle au pied de laquelle se trouve une Victoire qui protège un enfant d'un geste maternel.

Ce dernier remporte le vote à la majorité des suffrages car il "*perpétuera de façon noble et digne le Souvenir des morts pour la France*".



Les lieux de mémoire

LE MONUMENT AUX MORTS • Place de l'église

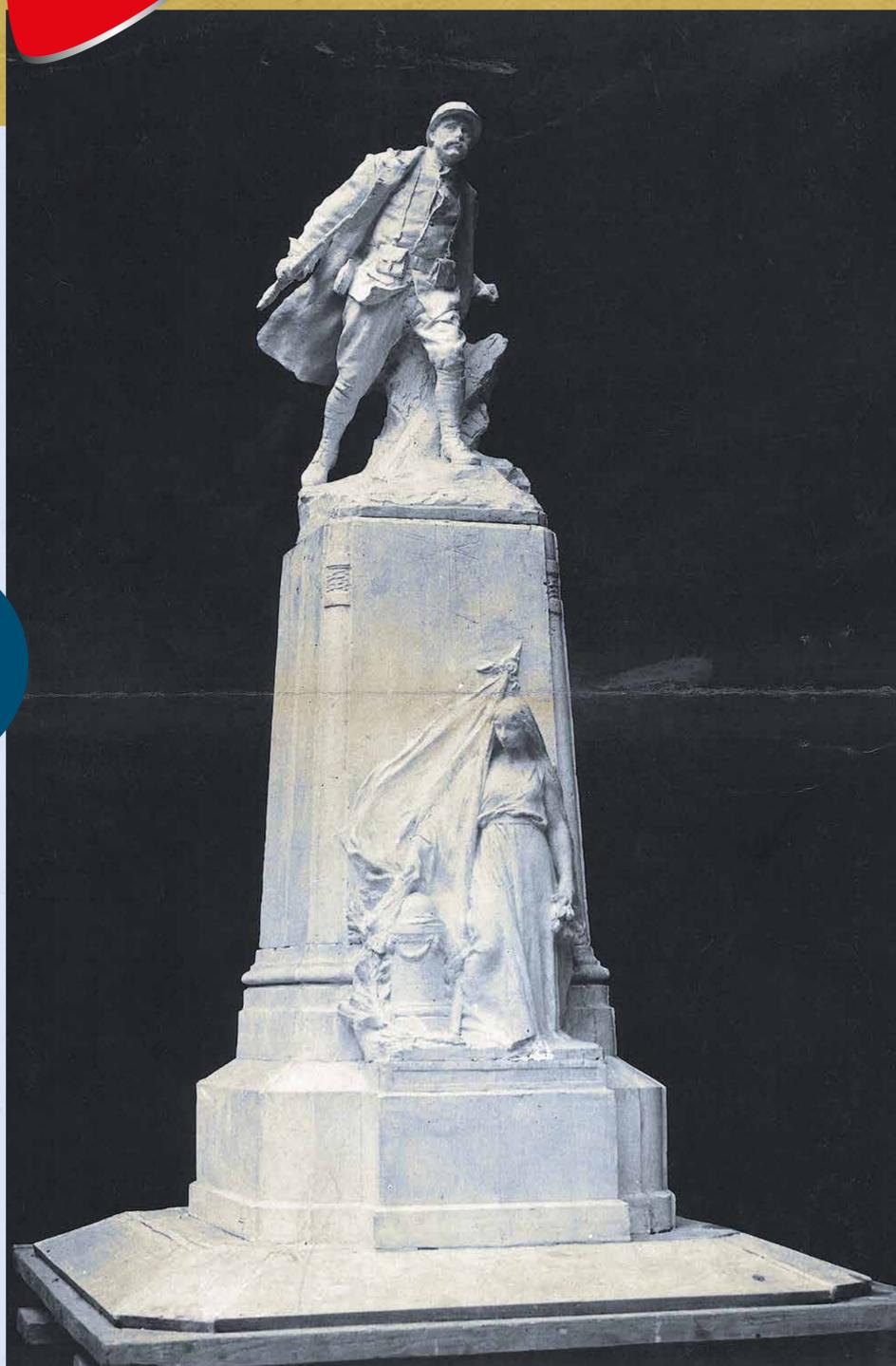
L'iconographie retenue

C'est finalement cet ensemble statuaire qui est retenu : un Soldat, sortant des tranchées le fusil au poing, surmontant une stèle au pied de laquelle une Patrie pleure les soldats disparus.

Ce choix iconographique est bien sûr très parlant et envoie au spectateur tout un message : Le Soldat, que l'on reconnaît bien dans son uniforme complet, a le fusil au poing. Son corps est en mouvement, il est actif et part au combat. Mais il n'est pas dans une attitude agressive : c'est un défenseur. Son visage l'exprime aussi : plein de bravoure face à l'ennemi, il fait son devoir. La souche d'arbre ainsi que le sol instable sous ses pieds rappellent les tranchées et les conditions pénibles des années de guerre.

La Patrie ou Nation se reconnaît quant à elle par le drapeau qu'elle supporte à son épaule. De plus, à ses pieds, un socle sur lequel est posé un casque de soldat est frappé du mot "Patrie". Le casque, lui, est anonyme : à quel soldat appartient-il ? En fait, il est là pour symboliser à la fois l'ensemble de l'armée française, l'ensemble de ceux morts pour la France, mais aussi, chacun des soldats, peu importe qu'il appartienne à telle ville ou une autre.

Le message est donc le suivant : c'est la Nation toute entière qui pleure ses morts qui se sont sacrifiés.



Les lieux de mémoire



LE MONUMENT AUX MORTS • Place de l'église *L'inauguration*

Il fut inauguré le dimanche 6 novembre 1921.

A la demande de l'Association des Dames Françaises, une messe solennelle avait été célébrée le matin par l'Abbé PATURIER, curé de la paroisse. L'après-midi eut lieu la cérémonie officielle d'inauguration, présidée par le Maire, le docteur THÉVENIN.

Le chœur de 450 enfants des écoles et la musique d'un Régiment d'Infanterie ont accompagné cette cérémonie.

L'année suivante, le 24 octobre 1922, fut votée la loi faisant du 11 novembre un jour de fête nationale. C'est pourquoi l'inauguration du monument ainsi que les commémorations des premières années post-conflit eurent lieu autour de la date de la Toussaint, jour des morts.



Les lieux de mémoire

LE MONUMENT AUX MORTS • Place de l'église *L'affaissement et la réinstallation*

Construit sur une zone de carrières, le monument s'est dangereusement affaissé au cours du mois d'août 2006.

Il a été démonté puis réinstallé en 2009, allégé de son socle de pierre représentant la Patrie, dans le cadre du réaménagement de la place de l'Eglise.

Le Poilu est dorénavant tourné vers l'église afin de faire face à l'assemblée lors des cérémonies de commémoration ; auparavant il regardait la rue de Paris.

A la demande des Anciens Combattants, le socle de pierre a été remonté dans le carré militaire du cimetière Valmy.

Les lieux de mémoire



LE TABLEAU D'HONNEUR

Hall de la Mairie

Commandé en même temps que le Monument aux morts, le premier Tableau d'honneur a été fait par Monsieur RAEPSAET, fabricant de meubles, rue de Charonne à Paris.

Ce meuble était en acajou vernis, avec des décorations en bronze doré, le fond tendu de velours noir. Des plaquettes portant les noms, prénoms, grade et régiments des soldats ont été gravées et installées.

Ce système de plaquette permit de compléter la liste, pendant les années qui ont suivi le conflit, au fur et à mesure que l'on retrouvait certains soldats.

L'inauguration du Tableau d'honneur eut lieu le 1^{er} novembre 1920 (jour des morts), suivie d'une visite des tombes dans les cimetières.

Ce tableau d'honneur a été remplacé à l'issue des derniers conflits du XX^{ème} siècle, par les plaques commémoratives qui ornent aujourd'hui les murs du hall de l'Hôtel de Ville.

Les lieux de mémoire



LES CARRÉS MILITAIRES

Cimetière ancien et cimetière de Valmy

C'est à la suite de la Première Guerre mondiale que les combattants français, désormais munis d'une plaque d'identité, sont inhumés en tombes individuelles.

La loi du 2 juillet 1915 crée la mention "Mort pour la France", réservée aux militaires morts en temps de guerre, puis la loi du 29 décembre 1915 institue la sépulture perpétuelle aux frais de l'Etat au profit des militaires morts pour la France en activité de service au cours d'opérations de guerre.

Au terme de la Grande Guerre, conformément à ce principe, l'administration militaire crée, sur les anciens champs de bataille, des cimetières de regroupement ou restitue les corps de ces soldats "morts pour la France" aux familles qui en formulent le vœu.

Cérémonie du 8 mai à Charenton



Les lieux de mémoire

LES CÉRÉMONIES DU SOUVENIR

*"Un peuple qui oublie son passé,
se condamne à le revivre"*

Georges Santayana, philosophe (1863-1952)

Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre participent de cette transmission et de cet enseignement. L'union dans le rassemblement des anciens combattants, des associations patriotiques, de celles œuvrant pour l'Histoire, des édiles locaux, des enfants des écoles, et de la population permet la perpétuation du souvenir, la compréhension du passé et de la nécessaire préservation de la paix.

Cérémonie du 11 novembre à Saint-Maurice

